

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure ci-après décrites lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2024-30096 – Lot 3 953 722 – 486, rue Helen**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputés conformes deux accès véhiculaires à 3,35 mètres l'un de l'autre, alors qu'à l'article 132 du Règlement de zonage 431, on mentionne que deux accès véhiculaires doivent se trouver à au moins 6 mètres l'un de l'autre.

- **DM-2024-30095 – Lot 3 953 470 – 922, rue des Cèdres**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme l'installation d'un revêtement extérieur de clin d'aluminium représentant 79% de la façade avant d'une maison unifamiliale, alors qu'à l'article 54 du Règlement de zonage 431, on mentionne que ce type de matériaux peut représenter au maximum 50% de la façade avant.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 26 NOVEMBRE 2024.

Alexandra Quenneville,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 26 novembre 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Alexandra Quenneville,
Greffière